

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

ATTIJARI LEASING

Siège social : Rue du Lac d'Annecy Les Berges du Lac 1053 Tunis

La société Attijari Leasing, publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2023. Ces états sont accompagnés de l'avis des commissaires aux comptes M. Borhen CHEBBI et M Nouredine Hajji.

BILAN D'ATTIJARI LEASING Arrêté au 30 Juin 2023 (Exprimés en dinars Tunisiens)

	<u>note</u>	<u>30/06/2023</u>	<u>30/06/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
<u>ACTIFS</u>				
Caisses et avoirs auprès des banques	4	3 830 544	6 044 016	20 491 366
Créances sur la clientèle de Leasing	5	454 197 847	428 598 165	435 762 158
Acheteurs factorés	6	13 995 840	14 067 916	10 096 775
Portefeuille de placement	7	-	-	1 994 951
Portefeuille d'investissement	8	23 106 061	20 426 727	20 148 033
Valeurs immobilisées	9	4 260 259	4 710 224	4 443 543
Autres actifs	10	6 393 269	4 873 070	5 475 508
TOTAL DES ACTIFS		505 783 820	478 720 118	498 412 333
<u>PASSIFS</u>				
Concours bancaires	11	2 298 010	106 023	426
Dettes envers la clientèle	12	9 832 031	11 394 848	8 726 167
Comptes courants des adhérents	6	2 125 946	2 391 831	2 325 950
Emprunts et dettes rattachées	13	363 260 838	353 456 114	366 550 189
Fournisseurs et comptes rattachés	14	54 696 868	41 788 550	47 246 839
Autres passifs	15	7 360 701	6 869 601	7 110 836
TOTAL DES PASSIFS		439 574 394	416 006 967	431 960 408
<u>CAPITAUX PROPRES</u>				
Capital social		27 500 000	27 500 000	27 500 000
Réserves		28 069 129	25 028 170	24 912 102
Résultats reportés		6 614 823	6 553 329	6 553 329
Résultat de la période		4 025 474	3 631 652	7 486 494
Total des capitaux propres	16	66 209 426	62 713 151	66 451 925
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		505 783 820	478 720 118	498 412 333

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
Arrêté Au 30 Juin 2023
(Exprimé en dinar Tunisien)

	<u>NOTES</u>	<u>30/06/2023</u>	<u>30/06/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
ENGAGEMENTS DONNES		84 506 588	80 262 575	86 155 415
Engagements de financement en faveur de la clientèle	41-A-1	26 827 912	32 484 099	26 290 612
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	41-A-3	54 425 214	45 778 721	56 875 195
Engagements de factoring	41-A-2	3 253 462	1 999 756	2 989 608
ENGAGEMENTS RECUS		142 612 962	129 713 135	140 597 117
Garanties reçues	41-B-1	49 784 783	43 739 320	49 184 783
Intérêts à échoir sur contrats actifs	41-B-2	92 828 179	85 973 815	91 412 335
ENGAGEMENTS RECIPROQUES		33 250 000	74 000 000	28 500 000
Emprunts obtenus non encore encaissés	41-C-1	33 250 000	74 000 000	28 500 000

ETAT DE RESULTAT D'ATTIJARI LEASING
Période allant du 1er Janvier au 30 Juin 2023
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<u>NOTE</u>	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Revenus de Leasing	17	29 985 460	28 532 259	57 246 185
Revenus de Factoring	18	827 413	1 065 745	2 155 445
Total des revenus		30 812 873	29 598 003	59 401 631
Autres produits d'exploitation	19	1 207 912	1 220 804	2 488 698
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION		32 020 785	30 818 808	61 890 329
Charges financières nettes	20	(17 362 710)	(15 808 130)	(32 564 652)
Commissions encourues		(197 500)	(250 245)	(532 745)
Produits des placements	21	321 027	212 583	496 592
PRODUIT NET		14 781 602	14 973 016	29 289 523
Charges de personnel	22	(6 191 981)	(5 538 176)	(10 306 980)
Autres charges d'exploitation	23	(1 643 865)	(1 498 797)	(3 201 125)
Dotations aux amortissements	24	(289 428)	(341 425)	(706 975)
Total des charges d'exploitation		(8 125 273)	(7 378 397)	(14 215 080)
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		6 656 328	7 594 618	15 074 443
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	25	(628 503)	(2 459 805)	(3 886 751)
Dotations nettes aux provisions pour risques divers	26	(157 000)	(60 000)	(703 813)
RESULTAT D'EXPLOITATION		5 870 825	5 074 813	10 483 878
Autres gains ordinaires	27	228 379	371 873	471 866
Autres pertes ordinaires	28	(2)	(8 824)	(8 889)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		6 099 202	5 437 862	10 946 856
Impôt sur les bénéfices		(1 829 761)	(1 626 113)	(3 089 761)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		4 269 442	3 811 749	7 857 095
Eléments extraordinaires		(243 968)	(180 097)	(370 602)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		4 025 474	3 631 652	7 486 494

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
Période allant du 1er janvier au 30 Juin 2023
(Exprimé en dinar Tunisien)

- <u>Notes</u>	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	29 173 170 073	166 480 636	336 023 454
Encaissements reçus des acheteurs factorés	30 13 941 365	31 252 781	61 327 351
Financements des adhérents	30 (16 956 651)	(32 697 502)	(57 699 064)
Décaissements pour financement de contrats de leasing	31 (149 590 216)	(123 167 509)	(264 650 665)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	32 (7 806 293)	(6 680 198)	(13 401 080)
Intérêts payés	33 (15 496 891)	(15 573 198)	(33 341 632)
Impôts et taxes payés	34 (6 671 802)	(11 018 627)	(17 017 802)
Autres flux de trésorerie	35 2 860 381	9 179 212	7 543 385
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation	(6 550 035)	17 775 594	18 783 946
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	36 (106 145)	(289 673)	(468 658)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	37 11 000	86 468	108 982
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	38 (3 000 000)	(2 000 000)	(2 000 000)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement	- (3 095 145)	(2 203 205)	(2 359 676)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions	39 (4 267 973)	(3 424 068)	(3 540 136)
Encaissements provenant des emprunts	13 110 000 000	111 005 500	235 067 539
Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	13 (120 045 253)	(134 510 321)	(251 255 226)
Flux liés au financement à court terme	13 5 000 000	5 000 000	11 500 000
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	(9 313 227)	(21 928 889)	(8 227 823)
Variation de trésorerie	(18 958 406)	(6 356 500)	8 196 447
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	40 20 490 940	12 294 493	12 294 493
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	40 1 532 534	5 937 993	20 490 940

NOTES AUX ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE ET DE SON REGIME FISCAL

1-1 Présentation de la société

La société « **ATTIJARI LEASING** » précédemment nommée « **GENERAL LEASING** » est une société anonyme de droit tunisien, constituée le 13 Décembre 1994 avec un capital initial de 5.000.000DT, divisé en 500.000 actions de 10 DT chacune.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 16 Mars 1999 a décidé de porter le capital à 7.500.000 DT par la création de 250.000 actions nouvelles de 10 DT chacune, totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 25 Avril 2000 a décidé de porter le capital à 10.000.000 DT par la création de 250.000 actions nouvelles de 10 DT de valeur nominale, émises avec une prime d'émission de 10 DT.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 15 Décembre 2005 a décidé de porter le capital à 12.500.000 DT par la création de 250.000 actions nouvelles de 10 DT chacune totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 Janvier 2008 a décidé de réduire le capital d'un montant de 3.750.000 DT, pour absorber partiellement les pertes enregistrées et ce, par réduction du nombre des titres existants en les portant de 1.250.000 actions à 875.000 actions.

Parallèlement, la même assemblée a décidé de porter le capital à 21.250.000 DT par l'émission au pair de 1.250.000 actions nouvelles de 10 dinars chacune et de modifier la dénomination sociale de la société de « **GENERAL LEASING** » à « **ATTIJARI LEASING** ».

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 28 avril 2017 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 6.250.000 DT pour le porter de 21.250.000 DT à 27.500.000 DT et ce, successivement, de la manière suivante :

- Par incorporation de réserves pour un montant de 3.750.000 DT (3 actions gratuites pour 17 actions anciennes) portant jouissance au 1^{er} janvier 2017.
- Par apport en numéraire pour un montant de 2.500.000 DT par la création de 250.000 actions nouvelles émises au prix de 18 DT l'action, soit 10 DT de nominal et 8DT de prime d'émission, portant jouissance au 1^{er} Janvier 2017.

Ainsi, le capital social s'élève au 31 décembre 2021, à 27.500.000 DT composé de 2.750.000 actions d'une valeur nominale de 10 dinars, libérée en totalité.

La société a pour objet principal, la réalisation d'opérations de Leasing portant sur des biens immobiliers et mobiliers professionnels à usage industriel, agricole et de service.

En juillet 2002, un département de factoring est entré en exploitation. Cette activité a été agréée par la BCT en date du 18 Décembre 2000.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, ainsi que la loi n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au Leasing.

1-2 Régime fiscal de la société

1-2-1 Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie, à ce titre, d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt dû sur les sociétés, est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de Leasing, sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances n°2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi de finances pour la gestion 2008, a abrogé ces dispositions et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de Leasing à partir du 1^{er} janvier 2008.

Par ailleurs et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de Leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

1-2-2 Taxe sur la valeur ajoutée :

Ayant la qualité d'assujettie partielle, la société récupère, selon la règle de l'affectation ou selon le pourcentage de déduction, la TVA ayant grevé l'acquisition de ses immobilisations ou celle facturée par ses fournisseurs de biens et services.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant sur la loi de finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de Leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA sur les opérations de Leasing comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007,
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de Leasing pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 2008.

L'article 50 de la même loi, a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de Leasing, peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de Leasing, peuvent déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de Leasing et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

1-2-3 Autres impôts et taxes :

« **ATTIJARI LEASING** » est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) sur la base de 0,2% de son chiffre d'affaires brut local pour les contrats conclus avant 2008 et sur la base de 0,2% de sa marge pour les contrats conclus après 2008.
- La taxe de formation professionnelle calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versées aux salariés.
- La contribution au FOPROLOS, calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versées aux salariés.

NOTE 2 : REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers de la société « **ATTIJARI LEASING** », arrêtés au 30 Juin 2023, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises, promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la société « **ATTIJARI LEASING** », et les normes comptables tunisiennes, n'est à souligner.

NOTE 3 : BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la société pour l'établissement de ses états financiers, peuvent être résumés comme suit :

3-1 Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure, celui du coût historique.

3-2 Unité monétaire

Les états financiers de la société « **ATTIJARI LEASING** » sont libellés en Dinar Tunisien.

3-3 Sommaire des principales méthodes comptables

3-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de Leasing :

Les contrats de Leasing portent sur des biens mobiles (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail, varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location, sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Les contrats de Leasing transfèrent au preneur, la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1er janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en Leasing, figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leurs coûts d'acquisitions diminués du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non-recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette nouvelle approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1^{er} janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location à l'exclusion du loyer conditionnel, du coût des services et des taxes à payer par le bailleur ou à rembourser au bailleur, ainsi que :

- (a) du côté du preneur, tous les montants garantis par lui ou par une personne qui lui est liée ; ou
- (b) du côté du bailleur, toute valeur résiduelle dont le paiement lui est garanti par :
 - (i) le preneur
 - (ii) une personne liée au preneur ; ou
 - (iii) un tiers indépendant ayant la capacité financière d'assumer les obligations de garantie.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et

b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non-garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux de bailleur.

Pour le cas spécifique d'Attijari Leasing :

- a) La valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- b) Les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

La société Attijari Leasing vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de Leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de Leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing, sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

- A- Actifs courants
- B1- Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2- Actifs incertains
- B3- Actifs préoccupants
- B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du « cash-flow » compromettant le remboursement des dettes dans les Délais,
- l'existence de retards de paiements des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiements en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiements en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société, correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en Leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les garanties reçues de l'État Tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ;
- Les dépôts de garanties ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière ;
- Les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI, l'AFT;

La valeur du matériel donnée en Leasing, est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation des biens en location sont les suivants :

- **Matériel standard** : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge et 33% pour les biens donnés en location aux agences de location de voitures ;
- **Matériel spécifique** : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge, autre que les bateaux pour lesquels une décote de 10% est appliquée par année d'âge ;
- **Immeubles** : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge.

Les valeurs ainsi déterminées peuvent subir des ajustements, s'il s'avère qu'elles dépassent les valeurs de réalisation estimées.

Provisions additionnelles :

En application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013, il est constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$ tel que :

- ✓ A : Ancienneté dans la classe B4 ;
- ✓ N : Année d'arrêté des états financiers ;
- ✓ M : Année de la dernière migration vers la classe B4.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de Leasing :

En application de la nouvelle circulaire n°2022-02 du 04 mars 2022, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général, dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique « Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées » en tant que composante du coût du risque encouru par « **ATTIJARI LEASING** ».

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de Leasing, sont déduites des actifs correspondants.

La méthodologie retenue, est celle proposée par la circulaire aux banques et aux établissements financiers n°2022-02 et adaptée par « ATTIJARI LEASING ».

Elle se présente comme suit :

1. La détermination de la population cible:
Les engagements classés 0 et 1 à la fin de l'année de référence désignée « Nr ».
2. Le regroupement du portefeuille par segment de clientèle et par activité se détaillant comme suit :
 - **Engagements sur les professionnels du secteur privé :**
 - Agriculture
 - Industries mécaniques et électriques
 - Oléifacteurs
 - Industries agroalimentaires
 - Industries pharmaceutiques
 - Autres industries
 - BTP
 - Tourisme
 - Agences de voyage
 - Agence de location de voitures
 - Promotion immobilière
 - Commerce
 - Santé
 - Télécom et TIC
 - Autres services (hors commerce et santé)
 - **Contreparties publiques :**
 - Entreprises publiques opérant dans des secteurs concurrentiels
 - Autres organismes publics
1. La détermination pour chaque groupe de contrepartie désigné « gi » d'un taux de migration moyen estimé sur un historique de 5 ans (année 2020 et année de référence exclues) selon la formule suivante :

$$TM_{gi}(N) = \frac{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)}{\text{Engagements 0 et 1 de l'année } (N-1) \text{ du groupe } i} \times 100$$

Avec :

$$TMM_{gi} = \sum_{N=1}^n TM_{gi}(N)/n$$

- $TM_{gi}(N)$: Taux de migration de l'année N du groupe de contreparties i.

- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année (N-1) du groupe i devenus classés 2-3-4 à la fin de l'année (N).
- Les TM_{gi} (N) doivent être ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais.
- TMM_{gi} : Taux de migration moyen du groupe de contreparties i.
- n : nombre d'années retenus dans le calcul du TMM_{gi} .

2. Majoration des taux de migration historiques. Les taux de migration historiques du groupe de contreparties « gi » sont majorés par les taux « Δ_{gi} » suivants :

Groupe de contreparties	Δ_{gi}
Professionnels du secteur privé	
Agriculture	5,00%
Industries mécaniques et électriques	4,00%
Oléifacteurs	1,25%
Industries agroalimentaires	1,25%
Industries pharmaceutiques	1,00%
Autres industries	3,50%
BTP	5,00%
Tourisme	9,00%
Agences de voyage	7,75%
Agence de location de voitures	7,50%
Promotion immobilière	5,00%
Exportateurs d'huile d'olive	1,00%
Commerce	1,50%
Santé	1,00%
Télécom et TIC	1,00%
Autres services	2,75%
Contreparties publiques	
Entreprises publiques opérant dans des secteurs concurrentiels	5,00%
Autres organismes publics	1,50%

3. Application des taux de provisionnement standards « TP_{gi} »

Les taux de provisionnement standards « TP_{gi} » se présentent comme suit :

Groupe de contreparties	TP_{gi}
Professionnels du secteur privé	
Agriculture	30%
Industries mécaniques et électriques	30%
Oléifacteurs	30%
Industries agroalimentaires	30%

Industries pharmaceutiques	30%
Autres industries	30%
BTP	30%
Tourisme	30%
Agences de voyage	30%
Agence de location de voitures	30%
Promotion immobilière	25%
Exportateurs d'huile d'olive	30%
Commerce	30%
Santé	30%
Télécom et TIC	30%
Autres services	30%
Contreparties publiques	
Entreprises publiques opérant dans des secteurs concurrentiels	30%
Autres organismes publics	30%

4. Calcul des provisions collectives du groupe i « PC_{gi} », selon la formule suivante :

$$\text{Provision collective du groupe } i : PC_{gi} = \text{Engts } 0 \text{ et } 1_{gi} \times (TMM_{gi} + \Delta_{gi}) \times TPR_{gi}$$

5. Les provisions collectives globales « PC » s'obtiennent par la sommation des PC_{gi}.

$$\text{Provision collective globale : Somme des provisions collectives par groupe : } \sum_{i=1}^n PC_{gi}$$

3-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de Leasing :

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de Leasing » au niveau de l'état de résultat. Pour corriger le solde du produit net de Leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figurait en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de Leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2008, de la norme NC 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée. Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de Leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement, sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés en produits trimestriellement et ce en remplacement de l'ancienne méthode de facturation à l'encaissement.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de Leasing ».

3-3-4 Opérations d'affacturage

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises effectivement livrées ou à des prestations de services réellement fournies.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres de la société un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat de factoring.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et, d'une manière générale, de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- Une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées ;
- Une commission de financement, calculée sur la base des avances consenties par le débit du compte courant de l'adhérent.

Le coût du risque est calculé conformément à la circulaire de la BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents.

3-3-5 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille de placement) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans la catégorie des placements à long terme (portefeuille d'investissement), les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont, également, des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus. Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût, font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées, sauf en ce qui concerne les titres SICAV.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- Au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- À la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe, sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

3-3-6 Valeurs immobilisées :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation.

Les immobilisations de la société sont amorties linéairement, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement, se présentent comme suit :

• Logiciels	33,3%
• Construction	5,0%
• Matériel de transport	20,0%
• Mobilier et matériel de bureau	20,0%
• Matériel informatique	33,3%
• Installations générales	10,0%

3-3-7 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères, sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts, sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

NOTE 4 : CAISSES ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES

Le détail des caisses et avoirs auprès des banques est le suivant :

<u>Libellé</u>	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
- Banques	3 822 770	6 035 575	20 488 362
- Caisses	7 774	8 441	3 004
<u>Total</u>	3 830 544	6 044 016	20 491 366

NOTE 5 : CREANCES SUR LA CLIENTELE DE LEASING

Cette rubrique s'analyse ainsi :

<u>Libellé</u>	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
- Créances de leasing	453 038 658	425 138 317	436 603 954
- Impayés	38 872 554	44 681 431	37 500 580
- Effets impayés et à l'encaissement	44 249	44 249	44 249
- Intérêts échus et différés	(2 849 506)	(2 593 809)	(2 663 674)
- Produits à recevoir marge non facturer covid 19	46 778	379 101	109 884
- Créances sur contrats en instance de mise en force	692 816	3 354 825	498 510
- Créances radiées	184 066	184 066	184 066
<u>Total brut</u>	490 029 615	471 188 181	472 277 570
- Provisions pour dépréciation des encours	(8 621 482)	(11 749 816)	(9 235 318)
- Provisions pour dépréciation des impayés	(16 812 037)	(20 889 450)	(16 961 880)
- Provisions additionnelles	(1 064 114)	(975 560)	(1 115 001)
- Provisions collectives	(4 113 439)	(3 497 279)	(4 000 278)
- Provisions pour différence d'encours	(168 401)	(168 401)	(168 401)
- Provisions pour Créances radiées	(184 066)	(184 066)	(184 066)
- Provisions pour dépréciation des effets impayés	(44 249)	(44 249)	(44 249)
- Produits réservés	(4 823 980)	(5 081 195)	(4 806 219)
<u>Total des provisions et produits réservés</u>	(35 831 768)	(42 590 016)	(36 515 412)
<u>Total net</u>	454 197 847	428 598 165	435 762 158

Les mouvements enregistrés sur les créances de leasing (y compris les créances en instance de mise en force), durant l'exercice sont indiqués ci-après :

<u>Libellé</u>	<u>30/06/2023</u>	<u>30/06/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
<u>Solde au début de période</u>	437 102 464	438 088 402	438 088 402
<u>Additions de la période</u>			
- Investissements	135 821 609	105 384 739	233 189 820
- Relocations	2 496 130	1 737 402	4 446 173
- Consolidations	-	-	143 685
<u>Retraits de la période</u>			
- Remboursement des créances échues	(110 972 163)	(107 140 268)	(215 783 661)
- Remboursement anticipé de créances	(7 465 482)	(6 840 035)	(14 520 484)
- Remboursement des valeurs résiduelles	(2 304)	(1 451)	(22 313)
- Relocations	(2 669 861)	(1 632 586)	(4 270 999)
- Radiations de créances	(578 919)	(1 103 060)	(4 168 158)
<u>Solde au 30 Juin 2023</u>	453 731 474	428 493 143	437 102 465

Analyse par maturité

L'encours des créances de leasing (y compris les créances en instance de mise en force), se détaille par maturité, comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>30/06/2023</u>	<u>30/06/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
<u>Paiements minimaux sur contrats actifs (a)</u>	529 998 824	491 417 227	511 623 064
A recevoir dans moins d'un an	217 614 103	209 360 440	215 512 780
A recevoir dans plus d'un an et moins de 5 ans	310 100 856	278 709 996	293 688 861
A recevoir dans plus de 5 ans	2 283 864	3 346 790	2 421 423
<u>Produits financiers non acquis (b)</u>	92 828 179	85 973 815	91 412 335
A recevoir dans moins d'un an	45 655 931	42 810 908	45 182 706
A recevoir dans plus d'un an et moins de 5 ans	46 816 937	42 814 108	45 943 197
A recevoir dans plus de 5 ans	355 311	348 800	286 432
<u>Encours contrats actifs (1) = (a) - (b)</u>	437 170 645	405 443 411	420 210 729
<u>Créances en instance de mise en force (2)</u>	692 816	3 354 825	498 510
<u>Libellé</u>	<u>30/06/2023</u>	<u>30/06/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
<u>Créances échues (3)</u>	1 308 648	1 210 531	1 355 249
<u>Contrats suspendus (ordinaire) (4)</u>	317 241	408 087	319 820
<u>Contrats suspendus (contentieux) (5)</u>	14 242 124	18 076 289	14 718 157
<u>Encours global: (1)+(2)+(3)+(4)+(5)</u>	453 731 474	428 493 143	437 102 465

Analyse par secteur d'activité :

<u>Libellé</u>	<u>30/06/2023</u>	<u>30/06/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
Bâtiment et travaux publics	28 722 245	31 381 084	29 829 457
Industrie	61 494 605	58 006 770	60 198 724
Tourisme	8 230 429	40 094 976	8 320 110
Commerces et services	301 663 601	243 344 233	284 518 976
Agriculture	53 620 593	55 666 081	54 235 197
<u>Total</u>	453 731 474	428 493 143	437 102 465

Analyse par type de matériel :

<u>Libellé</u>	<u>30/06/2023</u>	<u>30/06/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
Equipements	16 473 183	24 513 767	18 996 234
Matériel roulant	384 916 384	347 655 953	365 246 617
Matériel spécifique	27 391 540	27 320 082	26 756 035
<u>Sous Total</u>	428 781 108	399 489 803	410 998 886
Immobilier	24 950 366	29003340,35	26 103 579
<u>Total</u>	453 731 474	428 493 143	437 102 465

Par ailleurs, l'analyse de la classification des créances sur la clientèle de leasing se présente au 30 Juin 2023 comme suit :

NOTE 5 : ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE DE LEASING (suite)

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A	B 1	B 2	B 3	B 4	
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis	
Encours financiers (compte non tenu de la différence avec l'encours comptable) (*)	375 109 896	51 721 896	9 078 083	1 410 103	15 639 220	452 959 197
Impayés	2 488 744	8 629 269	3 904 807	1 658 125	22 191 609	38 872 554
Autres créances						-
Contrats en instance de mise en force	692 816	-	-	-	-	692 816
CREANCES LEASING	378 291 456	60 351 164	12 982 890	3 068 228	37 830 829	492 524 567
Avances reçues (**)	(8 530 551)	(332 153)	(8 419)	-	(960 908)	(9 832 031)
ENCOURS GLOBAL	369 760 905	60 019 011	12 974 472	3 068 228	36 869 921	482 692 536
	-	-	-	-	-	-
ENGAGEMENTS HORS BILAN	26 290 612					26 290 612
TOTAL ENGAGEMENTS	396 051 517	60 019 011	12 974 472	3 068 228	36 869 921	508 983 148
Produits réservés	-	-	(808 974)	(272 090)	(3 742 916)	(4 823 980)
Provisions sur encours financiers	-	-	(17 351)	(4 737)	(8 599 394)	(8 621 482)
Provisions sur impayés	-	-	(499 568)	(621 333)	(15 691 136)	(16 812 037)
Provisions additionnelles	-	-	-	-	(1 064 114)	(1 064 114)
TOTAL DE LA COUVERTURE	0	0	-1 325 893	-898 160	-29 097 560	-31 321 613
ENGAGEMENTS NETS	396 051 517	60 019 011	11 648 579	2 170 068	7 772 361	477 661 535

Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) de 30 juin 2023	2,55%	0,60%	7,24%
	10,38%		

Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) de 31 décembre 2022	10,19%		
---	--------	--	--

Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés au 30 juin 2023	10,22%	29,27%	78,92%
	59,19%		

Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés de 31 décembre 2022	64,04%		
---	--------	--	--

(*) La différence de l'encours comptable avec l'encours financiers s'élève à 79 461 DT est totalement provisionnée.

(**) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 6 : ACHETEURS FACTORES

Cette rubrique s'analyse ainsi :

<u>Libellé</u>	<u>30/06/2023</u>	<u>30/06/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
- Comptes des acheteurs factorés	14 215 734	14 752 307	10 525 233
- Effets à l'encaissement	893 987	496 901	707 422
- Intérêts échus et différés			
<u>Sous Total (A)</u>	15 109 721	15 249 208	11 232 656
- Provisions	(945 254)	(1 017 751)	(974 402)
- Agios réservés	(168 627)	(163 541)	(161 479)
<u>Total des provisions</u>	(1 113 881)	(1 181 292)	(1 135 881)
<u>Total net</u>	13 995 840	14 067 916	10 096 775
Comptes des adhérents			
- Fonds de garantie	2 125 946	2 391 831	2 325 950
<u>Sous total (B)</u>	2 125 946	2 391 831	2 325 950
Encours de Financement des adhérents (A) - (B)	12 983 775	12 857 378	8 906 705

ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES DE FACTORING

Rubrique	A	B 1	B 2	B 3	B 4	TOTAL
Comptes des acheteurs factorés (*)	12 659 537				1 569 089	14 228 626
Valeurs à l'encaissement	893 987					893 987
Fonds de garantie (**)	(1 672 096)				(455 208)	(2 127 304)
ENGAGEMENTS BILAN	11 881 428	-	-	-	1 113 881	12 995 309
ENGAGEMENTS HORS BILAN	3 253 462					3 253 462
TOTAL ENGAGEMENTS	15 134 890	-	-	-	1 113 881	16 248 771
Produits réservés					168 627	168 627
Provisions					945 254	945 254
TOTAL PROVISIONS ET AGIOS RESERVES	-	-	-	-	1 113 881	1 113 881
ENGAGEMENTS NETS	15 134 890	-	-	-	-	15 134 890

Ratio des actifs non performants	0,00%	0,00%	6,86%
Ratio des actifs non performants au 30 juin 2023		6,86%	
Ratio des actifs non performants au 31 décembre 2022		9,54%	
Ratio de couverture par les provisions et agios réservés au 30 juin 2023		100,00%	
Ratio de couverture par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2022		100,00%	

(*) Le total général des acheteurs factorés excède celui comptable pour 12 892 DT.

(**) Le total général des fonds de garantie excède celui comptable de 1 358 DT.

NOTE 7 : PORTEFEUILLE DE PLACEMENT

L'analyse du portefeuille de placement se présente comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>30/06/2023</u>	<u>30/06/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
- Titres SICAV	0	0	1 994 951
- Titres cotés	284 000	284 000	284 000
<u>Total brut</u>	284 000	284 000	2 278 951
- Provisions pour dépréciation des titres cotés	(284 000)	(284 000)	(284 000)
<u>Total net</u>	0	0	1 994 951

Le portefeuille des actions cotées se présente comme suit :

Libellé	Nombre d'action	Valeur nominale	Valeur d'acquisition	Provision
UADH	40 000	7,10	284 000	(284 000)

NOTE 8 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse du portefeuille d'investissement, se présente comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>30/06/2023</u>	<u>30/06/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
Titres immobilisés	176 400	176 400	176 400
Fonds à capital risque	21 922 092	19 380 621	19 265 927
- Placement Assurance IDR	1 323 568	869 705	1 021 706
<u>Total</u>	23 422 061	20 426 727	20 464 033
- Provisions pour dépréciation des titres de participation	(316 000)	0	(316 000)
<u>Total net</u>	23 106 061	20 426 727	20 148 033

Les titres immobilisés s'analysent au 30 Juin 2023 comme suit :

Emetteur	Nombre d'action	Valeur nominale	Montant total	% de détention
Attijari Sicar	1 764	100,000	176 400	0.67%

Les emplois et les ressources des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte à ATTIJARI SICAR totalisent, au 30 Juin 2023, la somme de 21 922 092 DT et se présentent comme suit :

Année de libération	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL
	FG 1	FG 2	FG 3	FG 4	FG 5	FG 6	FG 7	FG 8	FG 9	FG 10	FG 11	FG 12	
Emplois sur fonds à capital risque													
Participation	800 000	-	1 600 000	2 000 000	800 000	1 600 000	2 000 000	2 000 009	1 600 000	1 625 069	319 300	-	14 344 378
Placements SICAV	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Placements Emprunts obligataires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Disponibles	175,16	-	73 146	120 592	49 082	121 239	601 225	564 620	451 179	902 473	1 693 984	2 999 999	7 577 714
Total des emplois	800 175	-	1 673 146	2 120 592	849 082	1 721 239	2 601 225	2 564 629	2 051 179	2 527 542	2 013 284	2 999 999	21 922 092
Ressources des fonds à capital risque													
Dotations initiales	1 000 000	-	2 000 000	2 500 000	1 000 000	2 000 000	2 500 000	2 500 000	2 000 000	2 500 000	2 000 000	3 000 000	23 000 000
Excédents antérieurs	(200 082)	-	- 326 818	- 379 372	- 150 883	71 085	100 483	64 138	49 932	25 597	11 847	-	- 734 072
Excédent de l'exercice	257	-	- 36	- 36	- 36	3 154	970	646	2 628	3 691	4 170	- 1	15 408
Retenues à la source (dividendes)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retenues à la source (echelles d'intérêts)	-	-	-	-	-	-	(228)	(155)	(1 381)	(1 746)	(2 733)	-	- 6 243
Restitution partie du Fond	-	-	-	-	-	(353 000)	-	-	-	-	-	-	- 353 000
Clôtures fonds gérés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des ressources	800 175	0	1 673 146	2 120 592	849 082	1 721 239	2 601 225	2 564 629	2 051 179	2 527 542	2 013 283	2 999 999	21 922 092

L'excédent des produits sur les charges, réalisé par fonds, au titre de l'exercice clos le 30 Juin 2023, s'analyse comme suit :

Année de libération	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL
	FG 1	FG 2	FG 3	FG 4	FG 5	FG 6	FG 7	FG 8	FG 9	FG 10	FG 11	FG 12	
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Produits (INTERETS)/ tombées EO	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Plus values latentes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Plus values realiser	-	-	-	-	-	4 630	-	-	-	-	-	-	4 630
Intérêts comptes courants/echelle intèrets	-	-	-	-	-	-	1 142	774	6 905	8 730	13 665	-	31 217
Moins values latentes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Moins values realiser	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Commissions SICAR / Echelle Intèrets/COMM DE GESTION	257	-	(36)	(36)	(36)	(1 476)	(172)	(128)	(4 277)	(5 039)	(9 495)	(1)	- 20 439
Excédent de l'exercice	257	-	- 36	- 36	- 36	3 154	970	646	2 628	3 691	4 170	- 1	15 408

NOTE 9 : VALEURS IMMOBILISEES

Au 30 Juin 2023, cette rubrique totalisant 4 260 260 DT contre 4 443 543 DT à l'issue de l'exercice précédent, s'analyse comme il est indiqué dans le tableau suivant :

Désignation	Taux	Valeurs brutes				Amortissements & provisions				Provisions	Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Cessions/reclassement	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Reprise / Cessions	Fin de période		
Logiciels	33%	892 010	-	0	892 010	741 017	58 301	0	799 317	0	92 693
Logiciels en cours		37 500	37 720	0	75 220	0	0	0	0	0	75 220
Total des immobilisations incorporelles	-	929 510	37 720	0	967 230	741 017	58 301	0	799 317	0	167 913
Terrain	-	1 595 992	-	0	1 595 992	0	0	0	0	0	1 595 992
Construction	5%	4 373 276	0	0	4 373 276	2 932 419	75 020	0	3 007 439	0	1 365 837
Matériel de transport	20%	317 863	0	(19 500)	298 363	287 515	5 585	(19 500)	273 600	0	24 763
Installations générales	10%	1 444 695	10 166	0	1 454 861	874 982	49 084	0	924 066	0	530 795
Mobilier de bureau	20%	226 272	15 551	0	241 823	196 684	7 357	0	204 041	0	37 782
Matériel informatique	33%	441 525	9 078	0	450 602	392 719	16 156	0	408 875	0	41 728
Matériel de transport à statut juridique particulier	20%	476 301	-	-	476 301	179 359	77 925	-	257 284	0	219 017
Immobilisations hors exploitation		555 509	0	0	555 509	0	0	0	0	400 000	155 509
Immobilisations corporelles en cours		87 295	33 630	0	120 925	0	0	0	0	-	120 925
Total des immobilisations corporelles	-	9 518 727	68 425	(19 500)	9 567 651	4 863 677	231 127	(19 500)	5 075 304	400 000	4 092 347
TOTAUX		10 448 237	106 145	(19 500)	10 534 882	5 604 694	289 428	(19 500)	5 874 622	400 000	4 260 260

(*)Pour la rubrique « Immobilisations incorporelles en cours » il s'agit d'un logiciel en cours de développement au 30-06-2023 et dont la valeur a été constaté selon des factures d'avance au démarrage des travaux comme convenue au contrat signé entre les deux parties. S'agissant de logiciel non encore en marche et compte tenue de la nature du bien aucune dotation d'amortissement n'a été constatée au courant la première semestre de l'année 2023.

(**)Pour la rubrique « matériel de transport à statut juridique particulier » il s'agit de deux contrats de leasing effectué en 2015 visant à acquérir 4 véhicules dont vous trouverez ci-dessous le détail des opérations :

Matériel de transport a statut juridique particulier au 30-06-2023						
Contrat N°	Équipement	Nature de l'équipement	Valeur d'acquisition	Date fin	Échéance a - 1ans/loyer	Emprunt/reste loyer
LM01568490	03 POLO SEDAN	Voiture Tourisme	165 351	01/01/2024	37 488	0
LM01590370	03 KIA	Voiture Tourisme	139 209	01/12/2024	54 564	27 282
LM01591450	01 HONDA CITY	Voiture Tourisme	75 631	01/02/2025	29 741	19 827
LM01591850	01 FIAT CITY	Voiture Utilitaire	34 070	01/12/2024	16 038	8 019
LM01603300	01 HYUNDAI I20	Voiture Tourisme	62 039	20/06/2025	24 742	24 742
TOTAL			476 300		162 573	79 870

(***)En référence à la note 9 « Valeurs immobilisés », les immobilisations hors exploitation, constituant un ensemble d'immobiliers et de terrains pour une valeur comptable nette de 155 509 dinars au 30/06/2023, ont été acquis dans le cadre de protocoles de recouvrement de créance (saisie d'un immeuble, qui fut donné en hypothèque au nom d'Attijari leasing) et non pas pour leur utilisation continue dans le cadre normal du cycle d'exploitation.

Il est à noter que la société a l'intention de céder lesdits immeubles dans un avenir proche. Le temps nécessaire correspond au délai habituel et nécessaire dans le cas d'une vente d'actifs de la même nature. Ainsi, un plan de vente de ces actifs est engagé par la Direction Générale et un programme est lancé pour trouver un acheteur et finaliser l'opération et qu'il est peu probable que des changements notables seront apportés à ce plan ou que celui-ci sera retiré.

Il s'agit d'un ensemble immobilier récupéré, vu la spécificité du matériel et les procédures juridiques relativement longue, action en justice en cours, la société a pris la décision de provisionner le matériel à concurrence de 100 KDT par an. Le total de la provision au 30-06-2023 est de 400 KDT."

NOTE 10 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

<u>Libellé</u>	<u>30/06/2023</u>	<u>30/06/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
- Frais d'émission des emprunts	749 877	660 818	859 795
- Frais d'augmentation du capital	0	0	0
- Dépôts et cautionnements versés	33 634	33 634	33 634
- Fournisseurs de biens, objets de contrats de leasing, avances et acomptes	96 150	40 085	29 760
- Avances et acomptes au personnel	1 939 452	1 104 927	1 934 650
- Autres créances sur le personnel	3010	0	3010
- Etat, TCL en cours de restitution	0	0	0
- Etat, crédit de TVA	866425	-	87416
- Etat, crédit de IS	0	0	1292
- TVA à facturer sur avances et acomptes reçus des clients	1 569 820	1 819 346	1 393 254
- Frais de syndic	1 389	1 389	1 389
- Prestataires Assurances	457 408	457 408	457 408
- Autres comptes débiteurs	390 398	422 451	408 467
- Produits à recevoir	125 360	109 591	101 935
- Compte d'attente	442 773	447 962	443 789
- Charges constatées d'avance	155 942	213 831	158 080
Total brut	6 831 639	5 311 440	5 913 879
A déduire			
- Provisions pour dépréciation	(438 371)	(438 371)	(438 371)
Total net	6 393 269	4 873 070	5 475 508

(1) Les charges reportées se présentent comme suit :

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute				Résorptions				Valeur comptable nette
		Début de période	Addition	reclassement	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	reclassement	Fin de période	
Frais d'augmentation du capital (A)	33,33%	55 125	0	0	55 125	55 125	0	0	55 125	0
Frais d'émission des emprunts (B)	Durée de l'emprunt	4 139 095	133 050	0	4 272 145	3 279 301	242 967	0	3 522 268	749 877
TOTAUX		4 194 220	133 050	0	4 327 270	3 334 426	242 967	0	3 577 393	749 877

(A) Les frais d'augmentation du capital ainsi que les charges à répartir sont résorbés selon le mode linéaire.

(B) Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

NOTE 11 : CONCOURS BANCAIRES

Les concours bancaires se détaillent comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>30/06/2023</u>	<u>30/06/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
- Banques, découverts	2 298 010	106 023	426
Total	2 298 010	106 023	426

NOTE 12 : DETTES ENVERS LA CLIENTELLE

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

<u>Libellé</u>	<u>30/06/2023</u>	<u>30/06/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
- Avances et acomptes reçus des clients	9 832 031	11 394 848	8 726 167
Total	9 832 031	11 394 848	8 726 167

NOTE 13 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et les dettes rattachées, se détaillent comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>30/06/2023</u>	<u>30/06/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
Emprunts			
- Banques locales (1)	247 284 935	236 236 053	235 850 430
- Banques étrangères (2)	17 273 096	32 610 156	24 772 929
- Emprunts obligataires (3)	63 182 000	59 782 800	75 334 000
- Certificats de Leasing (4)	24 750 000	15000000	21 500 000
- Certificats de dépôt (4)	4 000 000	4 000 000	4 000 000
- Crédits de leasing (4)	219 017	308 156	296 942
Total emprunts	356 709 047	347 937 166	361 754 301
Dettes rattachées			
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	1 683 042	1 331 862	1 314 369
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	714 204	1 367 702	1 055 071
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	3 885 397	2 555 483	2 346 705
- Intérêts courus sur certificats de leasing	27 233	21986	44 369
- Intérêts courus sur certificats de dépôts	241 916	241 916	35 374
- Charges constatées d'avance sur certificats de dépôt	0	0	0
Total dettes rattachées	6 551 791	5 518 949	4 795 889
Total général	363 260 838	353 456 114	366 550 189

Les mouvements enregistrés sur les emprunts sont récapitulés dans les tableaux suivants :

(1) Mouvements enregistrés sur les emprunts auprès des banques locales

BANQUE	Montant du crédit	devise de l'emprunt	durée de l'emprunt	taux d'intérêt	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
									Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
<u>BANQUES LOCALES</u>	-	-	-	-	<u>235 850 430</u>	<u>110 000 000</u>	<u>98 565 495</u>	<u>247 284 935</u>	<u>137 483 967</u>	<u>109 800 968</u>
ATTIJARI BANK 18/01	10 000 000	DT	5 ANS	0,07	1 000 000		1 000 000	-	-	-
ATTIJARI BANK 18/02	10 000 000	DT	5 ANS	0,07	1 052 645		1 052 645	-	-	-
ATTIJARI BANK 18/03	20 000 000	DT	5 ANS	0,082	4 000 000		2 000 000	2 000 000	-	2 000 000
ATTIJARI BANK 19/01	15 000 000	DT	5 ANS	0,09	4 500 000		1 500 000	3 000 000	-	3 000 000
ATTIJARI BANK 19/02	10 000 000	DT	5 ANS	0,09	3 684 220		1 052 630	2 631 590	526 330	2 105 260
ATTIJARI BANK 19/03	10 000 000	DT	5 ANS	0,095	4 000 000		1 000 000	3 000 000	1 000 000	2 000 000
ATTIJARI BANK 19/04	10 000 000	DT	5 ANS	0,095	4 000 000		1 000 000	3 000 000	1 000 000	2 000 000
ATTIJARI BANK 20/01	5 000 000	DT	4 ANS	0,09	1 944 453		555 554	1 388 899	277 791	1 111 108
ATTIJARI BANK 21/01	11 000 000	DT	5 ANS	0,09	7 700 000		1 100 000	6 600 000	4 400 000	2 200 000
ATTIJARI BANK 21/02	10 000 000	DT	5 ANS	TMM+1%	7 500 000		1 000 000	6 500 000	4 500 000	2 000 000
ATTIJARI BANK 21/03	10 000 000	DT	5 ANS	TMM+1%	7 500 000		1 000 000	6 500 000	4 500 000	2 000 000
ATTIJARI BANK 21/04	10 000 000	DT	5 ANS	TMM+1%	7 894 740		1 052 630	6 842 110	4 736 850	2 105 260
ATTIJARI BANK 21/05	19 000 000	DT	3ANS	0,085	12 666 668		3 166 666	9 500 002	3 166 670	6 333 332
ATTIJARI BANK 22/01	15 000 000	DT	5 ANS	0,0825	12 750 000		1 500 000	11 250 000	8 250 000	3 000 000
ATTIJARI BANK 22/02	10 000 000	DT	5 ANS	0,0826	9 000 000		1 000 000	8 000 000	6 000 000	2 000 000
ATTIJARI BANK 22/03	1 000 000	DT	5 ANS	0,0826	900 000		100 000	800 000	600 000	200 000
ATTIJARI BANK 22/04	5 000 000	DT	5 ANS	0,086	4 500 000		500 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
ATTIJARI BANK 22/05	19 000 000	DT	5 ANS	0,0927	19 000 000		2 000 000	17 000 000	13 000 000	4 000 000
ATTIJARI BANK 23/01	20 000 000	DT	5 ANS	0,1001	-	20 000 000	-	20 000 000	16 000 000	4 000 000
ATTIJARI BANK 23/02	10 000 000	DT	5 ANS	0,1	-	10 000 000	-	10 000 000	8 500 000	1 500 000
ATTIJARI BANK 23/03	5 000 000	DT	5 ANS	0,1	-	5 000 000	-	5 000 000	4 250 000	750 000
Crédits Directs, ATTIJARI BANK			(TMM+1%)		25 000 000	50 000 000	50 000 000	25 000 000	-	25 000 000
TOTAL ATTIJARI BANK					138 592 726	85 000 000	71 580 125	152 012 601	83 707 641	68 304 960

BANQUE	Montant du crédit	devise de l'emprunt	durée de l'emprunt	taux d'intérêt	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
									Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
BIAT 20-01	15 000 000	DT	5 ANS	<u>TMM+2,5%</u>	9 000 000	0	1 500 000	7 500 000	4 500 000	3 000 000
BIAT 21-01	5 000 000	DT	4 ANS	<u>TMM+2,5%</u>	3 529 412		588 235	2 941 176	1 764 706	1 176 471
BIAT 22-01	15 000 000	DT	5 ANS	<u>TMM+2,5%</u>	14 250 000	0	1 500 000	12 750 000	9 750 000	3 000 000
BIAT 22-01	10 000 000	DT	5 ANS	<u>TMM+2,5%</u>	10 000 000	0	1 052 632	8 947 368	6 842 105	2 105 263
TOTAL BIAT					36 779 412	0	4 640 867	32 138 545	22 856 811	9 281 734
BANQUE	Montant du crédit	devise de l'emprunt	durée de l'emprunt	taux d'intérêt	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
									Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
AMEN BANK 18-02	2 000 000	DT	5ANS	TMM+2,43%	483 528		235 978	247 550	0	247 550
AMEN BANK 19-01	1 000 000	DT	5ANS	TMM+2,48%	210 526		105 263	105 263	0	105 263
AMEN BANK 19-02	2 000 000	DT	5ANS	TMM+2,85%	421 053		210 526	210 526	0	210 526
AMEN BANK 19-03	1 000 000	DT	5ANS	TMM+3%	400 000		100 000	300 000	100 000	200 000
AMEN BANK 19-04	9 000 000	DT	5ANS	TMM+3%	3 315 789		947 368	2 368 421	473 684	1 894 737
AMEN BANK 20-01	10 000 000	DT	5ANS	TMM+1%	3 333 333		1 666 667	1 666 667	0	1 666 667
AMEN BANK 21-01	5 000 000	DT	5ANS	TMM+3%	4 000 000		500 000	3 500 000	2 500 000	1 000 000
AMEN BANK 22-01	5 000 000	DT	5ANS	TMM+3%	4 210 526		526 316	3 684 211	2 631 579	1 052 632
AMEN BANK 23-01	10 000 000	DT	5ANS	TMM+3%	0	10 000 000	500 000	9 500 000	7 500 000	2 000 000
TOTAL AMEN BANK					16 374 756	10 000 000	4 792 118	21 582 637	13 205 263	8 377 374
BANQUE DE TUNISIE 17/02	2 000 000	DT	5ANS	TMM+2,5%	499 970		142 860	357 110	71 390	285 720
BANQUE DE TUNISIE 18/01	5 000 000	DT	5ANS	TMM+2,6%	250 000		250 000	0	0	0
BANQUE DE TUNISIE 19/01	2 000 000	DT	5ANS	TMM+2,75%	600 000	0	200 000	400 000	0	400 000
BANQUE DE TUNISIE 19/02	1 500 000	DT	5ANS	TMM+2,75%	450 000	0	150 000	300 000	0	300 000
BANQUE DE TUNISIE 19/03	1 500 000	DT	5ANS	TMM+2,75%	499 992	0	166 668	333 324	0	333 324
BANQUE DE TUNISIE 19/04	5 000 000	DT	5ANS	TMM+2,75%	2 000 000	0	500 000	1 500 000	500 000	1 000 000
BANQUE DE TUNISIE 20/01	5 000 000	DT	5ANS	TMM+2,75%	2 500 000		500 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BANQUE DE TUNISIE 21/01	5 000 000	DT	5ANS	TMM+2,75%	3 500 000		500 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
BANQUE DE TUNISIE 22/01	5 000 000	DT	5ANS	TMM+2,75%	4 500 000		500 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BANQUE DE TUNISIE 23/01	5 000 000	DT	5ANS	TMM+2,75%	0	5 000 000	250 000	4 750 000	3 750 000	1 000 000
TOTAL BT					14 799 962	5 000 000	3 159 528	16 640 434	10 321 390	6 319 044

BANQUE	Montant du crédit	devise de l'emprunt	durée de l'emprunt	taux d'intérêt	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
									Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
ABC 22/01	5 000 000	DT	1ANS	TMM+3%	5 000 000	0	5 000 000	0	0	0
ABC 22/02	5 000 000	DT	1ANS	TMM+3%	5 000 000	0	5 000 000	0	0	0
ABC 23/01	5 000 000	DT	1ANS	TMM+3%		5 000 000		5 000 000	0	5 000 000
ABC 23/02	5 000 000	DT	1ANS	TMM+3%		5 000 000		5 000 000	0	5 000 000
									0	
TOTAL ABC					10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	0	10 000 000
BH 16/01	3 000 000	DT	7ANS	TMM+2%	214 286	0	214 286	0	0	0
BH 16/02	2 000 000	DT	7ANS	TMM+2%	214 286	0	142 857	71 429	0	71 429
BH 17/01	5 000 000	DT	7ANS	TMM+2,25%	1 071 429	0	357 143	714 286	0	714 286
BH 17/02	5 000 000	DT	7ANS	TMM+2,25%	1 428 571	0	357 143	1 071 429	357 143	714 286
BH 18/01	10 000 000	DT	7ANS	TMM+2,25%	3 571 426	0	714 286	2 857 140	1 428 568	1 428 572
BH 19/01	5 000 000	DT	7ANS	TMM+2,5%	2 678 577	0	357 142	2 321 435	1 607 151	714 284
TOTAL BH					9 178 575	0	2 142 857	7 035 718	3 392 862	3 642 856
ATB 21/01	10 000 000	DT	5ANS	TMM+2,25%	7 000 000		1 000 000	6 000 000	4 000 000	2 000 000
TOTAL ATB					7 000 000	0	1 000 000	6 000 000	4 000 000	2 000 000
QNB	5 000 000	DT	2ANS	0	3 125 000	0	1 250 000	1 875 000	0	1 875 000
TOTAL QNB					3 125 000	0	1 250 000	1 875 000	0	1 875 000

(2) : Mouvements enregistrés sur les emprunts auprès des banques étrangères

BANQUE	Montant du crédit	devise de l'emprunt	durée de l'emprunt	taux d'intérêt	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
									Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
<u>BANQUES ETRANGERES</u>	-	-	-	-	<u>24 772 929</u>	<u>0</u>	<u>7 499 833</u>	<u>17 273 095</u>	<u>7 396 666</u>	<u>9 876 429</u>
BAD 2	1 245 961	EURO	10ANS	0	88 997		88 997	0	0	0
TOTAL BAD					941 780	0	426 392	515 389	0	515 389

Emprunt obligataire 2019-1 B	11 300 000	DT	5ANS	TMM+2,75%	4 520 000	0	2 260 000	2 260 000	0	2 260 000
Emprunt obligataire 2020-1 sub	30 000 000	DT	5ANS	10,25%	18 000 000	0	0	18 000 000	12 000 000	6 000 000
Emprunt obligataire 2022-1 A	28 088 000	DT	5ANS	10,00%	28 088 000	0	0	28 088 000	22 470 400	5 617 600
Emprunt obligataire 2022-1 B	1 912 000	DT	5ANS	TMM+2,75%	1 912 000	0	0	1 912 000	1 529 600	382 400
TOTAL CREDITS OBLIGATAIRES					75 334 000	0	12 152 000	63 182 000	37 800 000	25 382 000

(4) : Mouvements enregistrés sur les certificats de leasing, les certificats de dépôt et les dettes de leasing :

AUTRES EMPRUNTS											
Certificats de Leasing											
CERTIFICAT LEASING AL BARAKA			10 000 000			21 500 000	5 000 000	1 750 000	24 750 000	14 000 000	10 750 000
CERTEFICAT DE DEPOT											
CD/COMPAGNIE NOUVELLE ASSURANCE			4 000 000			4 000 000		0	4 000 000	0	4 000 000
Contrat N°: BH LEASING LM01568490						65 267		28 990	36 277	0	36 277
Contrat N°: BH LEASING LM01590370						97 976		22 445	75 532	26 623	48 909
Contrat N°: BH LEASING LM01591450						56 411	0	11 652	44 759	19 068	25 691
Contrat N°: BH LEASING LM01591850						24 035		5 484	18 551	6 555	11 996
Contrat N°: BH LEASING LM01603300						53 254	0	9 356	43 898	23 327	20 571
TOTAL DES AUTRES EMPRUNTS						25 796 943	5 000 000	1 827 925	28 969 017	14 075 573	14 893 444
TOTAL GENERAL						361 754 301	115 000 000	120 045 253	356 709 048	196 756 207	159 952 841

NOTE 14 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des fournisseurs de biens objet de contrats de leasing, se présente comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>30/06/2023</u>	<u>30/06/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
<i>Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing</i>			
- Factures d'achats	4 270 730	3 911 761	4 676 248
- Effets à payer	50 426 139	37 876 789	42 570 591
Total	54 696 868	41 788 550	47 246 839

NOTE 15 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs est le suivant :

<u>Libellé</u>	<u>30/06/2023</u>	<u>30/06/2021</u>	<u>31/12/2021</u>
- Personnel, rémunérations dues	26 326	49 844	26 326
- Personnel, autres charges à payer	335 297	282 503	211 739
- Etat, retenues sur salaires	92 221	103 916	183 458
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	491 613	388 414	408 913
- Etat, impôts sur les bénéfices (voir note 29)	900 612	853 700	773 823
- Etat, impôts sur les bénéfices sur modifications comptables (voir note 29)	0	0	-
- Contribution conjoncturelle (voir note 29)	243 968	162 611	353 116
- Etat, autres impôts et taxes à payer	270 548	234 873	247 965
- Etat, TVA à payer	-	83353,122	-
- Etat, TCL à payer	20 664	18 858	19 446
- CC ASSOCIER	1 228	942	942
- C.N.S.S	483 977	433 900	476 005
- CAVIS	95 750	82 335	93 407
- Autres comptes créditeurs	12 972	36 366	15 774
- Remboursement assurance groupe	14 616	29 656	21 673
- Remboursement assurance vie	2 145	1 768	2 102
- Provisions sur jetons de présence à payer	42 000	42 000	42 000
- Diverses charges à payer	748 828	1 174 958	886 410
- Compte d'attente	344 840	286 166	302 716
- Caisse de compensation	1 822	3 973	6 283
- Produits constatés d'avance	382 460	231 957	187 834
- Prestataires de services	60 439	155 562	105 502
- Retenue de garantie	5 799	5 799	5 799
- Provisions pour passifs et charges	1 446 191	1 290 245	1 518 058
- Provisions pour départ à la retraite (*)	1 336 386	915 904	1 221 543
Total	7 360 701	6 869 601	7 110 836

(*) Attijari leasing comptabilise des provisions au titre des avantages post-emploi accordé à son personnel par référence à la norme internationale IAS 19. Ces engagements sont évalués en tenant compte du niveau de rémunération future, de la durée d'activité probable des salariés, de l'espérance de vie et de la rotation du personnel.

L'indemnité légale de départ à la retraite à payer à ses salariés lors de leur départ à la retraite conformément aux nouvelles conventions sectorielles en vigueur, Attijari leasing a conclu un contrat

permettant la constitution d'un fonds collectif de placement avec Attijari assurance rentrant dans la catégorie 13-1-2-3 du règlement 1-2016 du Code Général des Assurances en date du 13/7/2016 régissant sur l'assurance vie et la capitalisation.

Que les modalités de calcul de cette provision tiennent compte de plusieurs paramètres : salaire brut du salarié, de son ancienneté, âge, espérance de vie selon statistiques au niveau des assurances, une actualisation de ces données par pour déterminer la prime annuelle, etc. Il est à noter qu'il n'a aucun avantage en nature accordé au personnel.

NOTE 16 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

Libellé	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
- Capital social	27 500 000	27 500 000	27 500 000
- Primes d'émission	2 000 000	2 000 000	2 000 000
- Réserve légale	2 750 000	2 750 000	2 750 000
- Réserve spéciale de réinvestissement	23 000 000	20 000 000	20 000 000
- Réserve pour fonds social	319 129	278 170	162 102
- Effets des modifications comptables	0	0	-
- Résultats reportés	6 614 823	6 553 329	6 553 329
<u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>	62 183 952	59 081 500	58 965 432
Résultat de l'exercice	4 025 474	3 631 652	7 486 494
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	66 209 426	62 713 151	66 451 925
<u>Résultat par action :</u>			
Résultat de la période (1)	4 025 474	3 631 652	7 486 494
Nombre d'actions (2)	2 750 000	2 750 000	2 750 000
<u>Résultat par action (1) / (2)</u>	1,464	1,321	2,722

Le capital social s'élève au 30 Juin 2023, à 27.500.000 Dinars composé de 2.750.000 actions d'une valeur nominale de 10 Dinars, libérée en totalité.

- **La réserve légale** a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.
- **La réserve spéciale de réinvestissement** a été constituée par prélèvement sur les résultats. Elle englobe les bénéfices réinvestis et ayant fait l'objet d'un dégrèvement fiscal.
- **La réserve pour fonds social** est destinée à financer des opérations, au profil du personnel, non remboursables.
- **Le résultat par action**, est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat par action ainsi déterminé, correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tel que défini par les normes comptables.

Voir tableau de mouvements ci-joint :

NOTE 16 (SUITE) : CAPITAUX PROPRES**TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES****ARRETE AU 30 Juin 2023**

(Montants exprimés en dinars)

Designation	Capital social	Réserve légale	Prime d'émission	Réserve spéciale de réinvestissement	Fond Social	Résultats Reportés	Résultat de l'exercice	Total
CAPITAUX PROPRES AU 31-12-2022	27 500 000	2 750 000	2 000 000	20 000 000	162 102	6 553 329	7 486 494	66 451 925
Affectation par l'A.G.O				3 000 000	300 000	4 186 494	(7 486 494)	0
Dividendes versés sur le bénéfice de 2022						(4 125 000)	0	(4 125 000)
Prélèvement sur fonds social					(142 973)			(142 973)
Résultat au 30/06/2023							4 025 474	4 025 474
CAPITAUX PROPRES AU 30/06/2023	27 500 000	2 750 000	2 000 000	23 000 000	319 129	6 614 823	4 025 474	66 209 426

NOTE 17 : REVENUS DE LEASING

L'analyse des revenus de leasing se présente ainsi :

<u>Libellé</u>	<u>30/06/2023</u>	<u>30/06/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
Intérêts conventionnels	29 338 275	27 366 937	55 708 503
Intérêts intercalaires	2 422	2 917	3 418
Intérêts de retard	903 919	1 732 948	2 734 677
marge non facturer covid 19	(63 106)	(22 192)	(291 409)
Total intérêts de crédits bail	30 181 510	29 080 610	58 155 188
- Produits réservés de la période			
. Intérêts inclus dans les loyers	(1 065 271)	(1 246 185)	(1 908 727)
- Transferts des intérêts réservés antérieurs en produits de la période			
. Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	869 221	697 834	999 724
Variation des produits réservés	(196 050)	(548 351)	(909 004)
Total des revenus de leasing	29 985 460	28 532 259	57 246 185

NOTE 18 : REVENUS DE FACTORING

L'analyse des revenus de factoring, se présente ainsi :

<u>Libellé</u>	<u>30/06/2023</u>	<u>30/06/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
Commissions de factoring	200 372	247 165	452 097
Intérêts de financement	627 042	818 580	1 703 349
Total revenus de factoring	827 413	1 065 745	2 155 445

NOTE 19 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

L'analyse des autres produits d'exploitation, se présente ainsi :

<u>Libellé</u>	<u>30/06/2023</u>	<u>30/06/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
- Produits sur cessions anticipées de contrat de leasing	336 530	312 525	693 941
- Frais divers sur dossiers	868 268	905 040	1 788 101
- Autres produits d'exploitation	3 113	3 239	6 655
Total des autres produits d'exploitation	1 207 912	1 220 804	2 488 698

NOTE 20 : CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières nettes se détaillent comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>30/06/2023</u>	<u>30/06/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
- Intérêts des emprunts obligataires	2 588 418	2 013 953	4 251 799
- Intérêts des emprunts bancaires locaux	13 330 892	11 512 524	23 786 765
- Intérêts des emprunts bancaires étrangers	933 356	1 694 093	3 029 039
- Autres charges financières et assimilés	14 690	23 384	53 168
- Dotations aux résorptions des frais d'émission d'emprunts	242 967	325 465	476 710
- Charge à répartir des frais d'émission d'emprunts	25000	0	171125
<u>Total des charges financières des emprunts</u>	17 135 323	15 569 419	31 768 606
- Intérêts des comptes courants	5 492	15 042	342 388
- Intérêts sur opérations de financement	221 895	223 668	453 659
<u>Total des autres charges financières</u>	227 387	238 711	796 047
<u>Total général</u>	17 362 710	15 808 130	32 564 652

NOTE 21 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>30/06/2023</u>	<u>30/06/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
- Dividendes sur titres SICAV	14 179	54 294	106 762
- Plus values sur cession de titres SICAV	152 224	114 883	188 527
- Plus values latentes sur titres SICAV	0	0	1 755
- Moins values réalisées sur cession de titres SICAV	-	(21 635)	(21 635)
- Moins values latentes sur titres SICAV	(3 693)	(13 488)	(4 400)
- Revenus des certificats de dépôt	86 454	16 868	70 547
- Intérêts sur emprunts obligataires	5 821	13 094	13 094
- Intérêts des comptes courants	66 041	48 566	141 942
<u>Total</u>	321 027	212 583	496 592

NOTE 22 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

Libellé	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
- Salaires et compléments de salaires	4 497 665	4 111 828	7 459 611
- Rémunérations du personnel détaché	430 647	339 000	712 037
- Charges connexes aux salaires	126 717	66 588	28 149
- Cotisations de sécurité sociale sur salaires	915 726	826 625	1 504 516
- Autres charges sociales	110 647	109 086	242 618
- Assurance IDR	114 843	92 247	391 781
- Transfert de charges	(4 262)	(7 199)	(31 731)
Total	6 191 981	5 538 176	10 306 980

NOTE 23 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

Libellé	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
- Achat de matières et fournitures	112 266	108 778	245 097
Total des achats	112 266	108 778	245 097
- Sous-traitance générale			
- Locations	72 762	68 235	138 873
- Charges locatives et de copropriété	22 586	23 652	47 897
- Entretien et réparations	53 911	64 482	128 868
- Primes d'assurances	205 668	165 751	335 074
- Etudes, recherches et divers services extérieurs	3 526	1 800	3 922
Total des services extérieurs	358 453	323 920	654 633
- Formations	14 650	26 135	75 934
- Personnel extérieur à l'entreprise	0	6 499	140
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	258 268	260 631	740 356
- Publicités, publications, relations publiques	365 789	238 954	447 526
- Transports	59 170	41 962	87 207
- Déplacements, missions et réceptions	13 030	35 438	46 993
- Frais postaux et de télécommunications	63 583	55 351	114 425
- Services bancaires et assimilés	63 365	66 240	132 267
- Documentations	4 980	3 932	3 932
Total des autres services extérieurs	842 836	735 142	1 648 780
- Jetons de présence	50 000	50 000	100 000
- Rémunération comité d'audit	9 375	18 750	18 750
- Rémunération comité de risque	9 375	18 750	18 750
- Rémunération comité nomination et rémunération	9375	0	0
Total des charges diverses	78 125	87 500	137 500
- Impôts et taxes sur rémunérations	123 729	105 105	234 360
- T.C.L	112 984	108 127	218 154
- Droits d'enregistrement et de timbres	11 522	25 905	56 456
- Autres impôts et taxes	3 951	4 321	6 144
Total des impôts et taxes	252 185	243 457	515 115
Total général	1 643 865	1 498 797	3 201 125

NOTE 24 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

Les dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements, se détaillent ainsi :

Libellé	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
- Dotations aux amortissements des Immobilisations corporelles	289 428	341 425	706 975
Total	289 428	341 425	706 975

NOTE 25 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS SUR LA CLIENTELE ET RESULTAT DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions, se détaillent ainsi :

Libellé	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
- Dotations aux provisions affectées pour dépréciation des créances	3 212 195	4 679 047	6 691 846
- Dotations aux provisions additionnelles	0	0	287 771
- Reprise sur provisions additionnelles	0	0	(148 330)
- Dotations aux provisions collectives (*)	113 161	223 283	726 282
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(4 026 761)	(2 623 209)	(3 854 271)
- Créances radiées	1 532 725	3 620 845	11 559 264
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	0	(3 281 928)	(10 505 733)
- Annulation de produits réservés sur créances radiées	(178 289)	(300 513)	(936 141)
- Dotations aux provisions affectées aux comptes adhérents	7 148	142 280	104 053
- Encaissement sur créances radiées	(31 676)	0	(37 990)
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	628 503	2 459 805	3 886 751

NOTE 26 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS

Les dotations nettes aux provisions pour risques divers se détaillent ainsi :

Libellé	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
- Dotations aux provisions pour passifs et charges	385 867	60 000	518 000
- Dotations aux provisions pour dépréciation des actions côtés	0	0	316 000
- Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles	0	0	100 000
- Reprises sur provisions pour risques et charges	(228 867)	0	(230 187)
Total	157 000	60 000	703 813

NOTE 27 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires, est le suivant :

	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	11 000	86 468	100 468
- Revenus des immeubles	35 384	33 699	68 151
- Apurement de comptes	178 952	246 364	286 558
- Autres produits	3 043	5 342	16 688
Total	228 379	371 873	471 866

NOTE 28 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Le détail des autres pertes ordinaires, est le suivant :

Libellé	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
- Autres	2	8 824	8 889
Total	2	8 824	8 889

NOTE 29 : ENCAISSEMENT RECUS DES CLIENTS :

Les encaissement recus des clients de detailent comme suit :

Libellé	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
- Impayés sur créances de leasing en début de période	37 500 580	44 391 682	44 391 682
- Impayés sur créances de leasing en fin de période	(38 872 554)	(44 681 431)	(37 500 580)
- Effets impayés et à l'encaissement en début de période	44 249	44 249	44 249
- Effets impayés et à l'encaissement en fin de période	(44 249)	(44 249)	(44 249)
- Avances et acomptes reçus des clients en début de période	(8 726 167)	(8 900 183)	(8 900 183)
- Avances et acomptes reçus des clients en fin de période	9 832 031	11 394 848	8 726 167
- Créances radiées en début de période	184 066	392 751	392 751
- Créances radiées en fin de période	(184 066)	(184 066)	(184 066)
- Plus ou moins values sur relocation	173 731	(104 816)	(175 174)
- Intérêts constatés d'avance en début de période	(2 663 674)	(2 702 213)	(2 702 213)
- Intérêts constatés d'avance en fin de période	2 849 506	2 593 809	2 663 674
- Produit à recevoir en début de période	109 884	401 293	401 293

Libellé	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
-Produit à recevoir en fin de période	(46 778)	(379 101)	(109 884)
- TVA collectée	24 543 691	23 141 232	46 127 384
- TVA à facturer sur avances et acomptes reçus des clients	(176 566)	(398 308)	27 784
- Loyers encaissés	140 312 860	134 510 122	271 495 581
- Intérêts de retard	903 919	1 732 948	2 734 677
-marge non facturer covid 19	(63 106)	(22 192)	(291 409)
- Créances virées en Pertes	(1 532 725)	(3 620 845)	(11 559 264)
- Encours financiers virées en pertes	578 919	1 103 060	4 168 158
- Commissions encourues	(197 500)	(250 245)	(532 745)
- Remboursement des valeurs résiduelles	2 304	1 451	22 313
- Encaissement sur créances radiées	(31 676)	0	(37 990)
- Consolidations	0	0	(143 685)
- Remboursements anticipés	7 465 482	6 840 035	14 520 484
- Produits sur Cessions anticipées	336 530	312 525	693 941
- Autres produits d'exploitation	871 382	908 280	1 794 757
Encaissements reçus des clients	173 170 073	166 480 636	336 023 454

NOTE 30 : ENCAISSEMENTS RECUS DES ACHETEURS FACTORES

Libellé	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
- Encours de Financement des adhérents en début de période	8 906 705	10 247 005	10 247 005
- Encours de Financement des adhérents en fin de période	(12 983 775)	(12 857 378)	(8 906 705)
- Produits constatés d'avance en début de période	(187 834)	(185 582)	(185 582)
- Produits constatés d'avance en fin de période	382 460	231 957	187 834
- Revenus du factoring	827 413	1 024 498	2 155 445
- Variations des agios réservés	7 148	47 817	45 756
- Financement des adhérents	16 956 651	32 697 502	57 699 064
- TVA collectée	32 596	46 962	84 533
Encaissements reçus des acheteurs factorés	13 941 365	31 252 781	61 327 351

NOTE 31 : DECAISSEMENTS POUR FINANCEMENT DE CONTRATS DE LEASING

Libellé	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en début de période	47 246 839	42 435 697	42 435 697
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en fin de période	(54 696 868)	(41 788 550)	(47 246 839)
- Fournisseurs, avances en début de période	(29 760)	(30 226)	(30 226)
- Fournisseurs, avances en fin de période	96 150	40 085	29 760
- Investissements pour financement de contrats de leasing	135 821 609	105 704 292	233 189 820
- TVA sur Investissements	21 152 246	16 806 211	36 272 451
Décaissements pour financement de contrats de leasing	149 590 216	123 167 509	264 650 665

NOTE 32 : SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL

Libellé	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
- Prestataires Assurances en début de période	(457 408)	(457 408)	(457 408)
- Prestataires Assurances en fin de période	457 408	457 408	457 408
- Avances et acomptes au personnel en début de période	(1 937 660)	(1 057 228)	(1 057 228)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	1 942 462	1 104 927	1 937 660
- Charges constatées d'avance en début de période	(158 080)	(175 051)	(175 051)
- Charges constatées d'avance en fin de période	155 942	213 831	158 080
- Personnel, rémunérations dues en début de période	26 326	26 326	26 326
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	(26 326)	(49 844)	(26 326)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	211 739	280 149	280 149
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	(335 297)	(282 503)	(211 739)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	183 458	171 706	171 706
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	(92 221)	(48 607)	(183 458)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	408 913	293 955	293 955
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	(491 613)	(388 414)	(408 913)
- C.N.S.S en début de période	476 005	371 169	371 169
- C.N.S.S en fin de période	(483 977)	(433 900)	(476 005)
- CAVIS en début de période	93 407	61 525	61 525
- CAVIS en fin de période	(95 750)	(82 335)	(93 407)
- Diverses Charges à payer en début de période	886 410	846 199	763 125
- Diverses Charges à payer en fin de période	(748 828)	(1 174 958)	(886 410)
- TVA, payées sur biens et services	322 589	295 879	748 099

Libellé	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
- Charges de personnel	6 077 138	5 452 034	9 421 815
- Autres charges d'exploitation	1 643 865	1 498 797	3 201 125
- Impôts et taxes	(252 185)	(243 457)	(515 115)
Sommes versés aux fournisseurs et au personnel	7 806 318	6 680 198	13 401 080

NOTE 33 : INTERETS PAYES

Libellé	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
- Frais d'émission des emprunts	133 050	86 508	526 605
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	2 346 705	2 748 666	2 748 666
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	(3 885 397)	(2 555 483)	(2 346 705)
- Intérêts courus sur emprunts locaux en début de période	1 314 369	993 604	993 604
- Intérêts courus sur emprunts locaux en fin de période	(1 683 042)	(1 331 862)	(1 314 369)
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en début de période	1 055 071	1 724 774	1 724 774
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en fin de période	(714 204)	(1 367 702)	(1 055 071)
- Intérêts courus sur certificats de leasing en début de période	44 369	20 556	20 556
- Intérêts courus sur certificats de leasing en fin de période	(27 233)	(21 986)	(44 369)
- Intérêts courus sur certificats de dépôt en début de période	35 374	35 374	35 374
- Intérêts courus sur certificats de dépôt en fin de période	(241 916)	(241 916)	(35 374)
- Charges constatées d'avance sur certificats de dépôt en début de période	0	0	0
- Charges constatées d'avance sur certificats de dépôt en fin de période	(0)	0	(0)
- Charges financières	17 362 710	15 808 130	32 564 652
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	(242 967)	(325 465)	(476 710)
Intérêts payés	15 496 891	15 573 198	33 341 632

NOTE 34 : IMPOTS ET TAXES PAYES

Libellé	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider en début de période	773 823	2 677 564	2 677 564
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider en fin de période	(900 612)	(853 700)	(773 823)
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	247 965	229 487	229 487
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	(270 548)	(234 873)	(247 965)
- Etat, Caisse de compensation en début de période	6 283	5 694	5 694
- Etat, Caisse de compensation en fin de période	(1 822)	(3 973)	(6 283)
- Etat, TCL à payer en début de période	19 446	19 097	19 097
- Etat, TCL à payer en fin de période	(20 664)	(18 858)	(19 446)
- Contributions conjoncturelles en début de période	353 116	311 850	311 850
- Contributions conjoncturelles en fin de période	0	(162 611)	(353 116)
- Etat, report d'impôts sur les sociétés en début de période	(1 292)	0	0
- Etat, report d'impôts sur les sociétés en fin de période (RS libérateur)	0	0	1 292
- Etat, report TVA	(87 416)	0	0
- Etat, report TVA	866 425	0	87 416
- TVA payées	3 361 183	6 999 283	11 110 559
- Impôts et taxes	252 185	243 457	515 115
- Contribution conjoncturelle	243 968	180 097	370 602
- Impôts sur les bénéfices	1 829 761	1 626 113	3 089 761
Impôts et taxes payés	6 671 802	11 018 627	17 017 802

NOTE 35 : AUTRES FLUX DE TRESORERIE

Libellé	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
- Placements en titres en début de période	2 278 951	7 743 291	7 743 291
- Placements en titres en fin de période	(284 000)	(284 000)	(2 278 951)
- Remboursement assurance groupe en début de période	(23 775)	(10 680)	(10 680)
- Remboursement assurance groupe en fin de période	16 761	31 424	23 775
- Produits à recevoir des tiers en début de période	101 935	128 819	128 819
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	(125 360)	(109 591)	(101 935)
- Autres comptes débiteurs en début de période	409 856	423 840	423 840
- Autres comptes débiteurs en fin de période	(391 787)	(423 840)	(409 856)
- Comptes d'attente en début de période	141 073	156 490	156 490
- Comptes d'attente en fin de période	(97 934)	(161 796)	(141 073)
- Provisions sur jetons de présence à payer en début de	(42 000)	(42 000)	(42 000)

période			
- Provisions sur jetons de présence à payer en fin de période	42 000	42 000	42 000
- Autres comptes créditeurs en début de période	(16 716)	(13 419)	(13 419)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	14 200	37 307	16 716
- Prestataires en début de période	(105 502)	(143 102)	(143 102)
- Prestataires en fin de période	60 439	155 562	105 502
- Dépôts et cautionnements en début de période	33 634	33 634	33 634
- Dépôts et cautionnements en fin de période	(33 634)	(33 634)	(33 634)
- Retenue de garantie en début de période	(5 799)	(5 799)	(5 799)
- Retenue de garantie en fin de période	5 799	5 799	5 799
- Produits des placements	664 862	1 372 326	1 681 459
- Autres gains ordinaires	217 379	285 405	371 398
- Autres pertes ordinaires	(2)	(8 824)	(8 889)
Autres flux de trésorerie	2 860 381	9 179 212	7 543 385

NOTE 36 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISTIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Libellé	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
- Investissements en Immobilisations incorporelles	37 720	75 830	75 840
- Investissements en Immobilisations corporelles	68 425	213 843	392 818
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	106 145	289 673	468 658

NOTE 37 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Libellé	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
- Cessions d'immobilisations corporelles	0	0	8 514
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	11 000	86 468	100 468
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	11 000	86 468	108 982

NOTE 38 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Libellé	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
- Titres immobilisés libérés au cours de l'exercice	3 000 000	2 000 000	2 000 000
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	3 000 000	2 000 000	2 000 000

NOTE 39 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

Libellé	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
- Dividendes et tantièmes	4 125 000	3 300 000	3 300 000
- Prélèvement sur fonds social	142 973	124 068	240 136
Dividendes et autres distributions	4 267 973	3 424 068	3 540 136

NOTE 40 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Libellé	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
- Banques	3 822 770	6 035 575	20 488 362
- Caisses	7 774	8 441	3 004
- Banques, découverts	(2 298 010)	(106 023)	(426)
Liquidités et équivalents de liquidités	1 532 534	5 937 993	20 490 940

NOTE 41 : NOTE SUR L'ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN**A-Engagements donnés :****A-1 Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle**

- **Opérations de Leasing :**

Les engagements de Financement en Faveur de la Clientèle s'élèvent au 30 Juin 2023 à

26 827 912 DT et constituent des accords de financement en faveur de la clientèle, matérialisés par des contrats de leasing dûment signés et figurant parmi les Engagements hors bilan présentés au niveau du tableau de classification des créances sur la clientèle (voir note 5 Analyse et classification des créances sur la clientèle de Leasing).

- **Opérations de Factoring :**

Les engagements de Factoring s'élèvent au 30 Juin 2023 à 3 253 462DT et constituent des accords de financement en faveur de la clientèle (voir note 6 Analyse et classification des créances sur la clientèle de Factoring).

A-2 Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts

Les engagements sur intérêts et commissions sur emprunts s'élèvent à 54 425 214 DT et constituent le total des intérêts et commissions qui vont être supportés par Attijari Leasing sur les échéances futures des emprunts en cours au 30 Juin 2023.

B- Engagements reçus :

B-1- Garanties Reçues

Les garanties reçues s'élèvent au 30 Juin 2023 à 49 784 783 DT et constituent des hypothèques reçues des clients, et garantie des financements accordés.

B-2- Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs

Les intérêts à échoir sur contrats actifs s'élèvent au 30 Juin 2023 à 92 828 179 DT et constituent les intérêts inclus dans les loyers futurs (voir note 5 Analyse par maturité).

C- Engagements réciproques :

C-1 Emprunts obtenus non encore encaissés :

Les financements obtenus et non encore encaissés s'élèvent au 30 juin 2023 à 33 250 000 et correspondent aux crédits suivants :

BANQUE	MONTANT
AL BARAKA BANK	15 250 000
ATTIJARI BANK	15 000 000
BANK ABC	3 000 000
TOTAL	33 250 000

NOTE 42 : ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 31 juillet 2023.

**RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS
INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2023**

Messieurs les Actionnaires d'Attijari Leasing,

Introduction

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par Votre assemblée générale et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société «Attijari Leasing» couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2023. Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total de capitaux propres de **66 209 KDT** et un résultat bénéficiaire de la période s'élevant à **4 025 KDT**.

Ces comptes intermédiaires ont été arrêtés par le conseil d'administration du 31 Juillet 2023.

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la société « Attijari Leasing », comprenant le bilan au 30 juin 2023, l'état des engagements hors bilan, ainsi que l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables tunisiennes. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « Attijari Leasing » au 30 juin 2023, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période se terminant à cette date, conformément au système comptable appliqué en Tunisie.

Tunis, le 25 Août 2023

Les Commissaires aux Comptes

**ECC MAZARS
Borhen CHEBBI**

**AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI**